

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2011

Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	114

L'an deux mille onze

et le : 16 décembre

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Date de la convocation
09 décembre 2011

.
.

Nombre de Membres présents : 114

Date d'affichage
16 décembre 2011

Monsieur Marcel LETISSIER est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**AMORTISSEMENTS
ACQUISITIONS 2011**

AMORTISSEMENTS ACQUISITIONS 2011

BUDGET PRINCIPAL

Un logiciel MILLESIME INTEGRAL METIER ON-LINE pour un montant T.T.C de 1.506,96 € TTC. Amortissement sur 1 an soit un amortissement sur l'année 2012 de 1.506,96 €.

VOTE :

**POUR : 114
CONTRE : 0**

Un ordinateur OPTIPLEX 790 MT complet pour un montant T.T.C. de 1.331,15 €. Amortissement sur 3 ans à compter de 2012 soit un amortissement annuel de 443,72 € pour les années 2012 – 2013 et de 443,71 € pour l'année 2014.

**DELIBERATION
N° 2011/23**

Rattachement au bien principal la réfection de la toiture des locaux administratifs qui sera amortie sur 23 ans à dater de 2012. Le tableau d'amortissement se trouve donc modifié de la façon suivante : montant restant à amortir fin 2011 : 658.738,79 € + 6.444,05 € TTC (réfection de la toiture) = 665.182,84 €. Annuités restantes : 23 ans (de 2012 à 2034). Montant de l'annuité : 28.921,00 € pour les années 2012 à 2033 et de 28.920,84 € pour l'année 2034.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Un ordinateur portable DELL VOSTRO 1015 complet pour un montant H.T. de 834,00 €. Amortissement sur 3 ans à compter de 2012 soit un amortissement annuel de 278,00 €.

Un véhicule de marque VOLKSWAGEN type T 5 y compris aménagement intérieur pour un montant total H.T. de 32.915,80 € Amortissement sur 5 ans à compter de 2012 soit un amortissement annuel de 6.583,16 €.

Le Comité Syndical, par 114 voix pour et 0 voix contre, accepte ces dispositions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du : 16 décembre 2011